

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 25 avril 2022 à 18h00

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-cinq avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Philippe BARRAULT **Adjoint**,
M Daniel MATHE, Mme Oriane PODEVIN, Pierre de MONTALEMBERT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT
Mme Pascale BACQUET représentée par M Daniel MATHE
Mme Florence DECHELLE représentée par Mme Oriane PODEVIN
M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

ABSENT NON REPRESENTE :

Mme Marie CORNET-VERNET

SECRETARE DE SEANCE : M Pierre de MONTALEMBERT

- **Délibération sur la reconduction du contrat de maintenance des éclairages publics, par le SDESM, pour la période 2023-2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération sur la reconduction du contrat de maintenance des éclairages publics, par le SDESM, pour la période 2023-2026

- **Délibération sur le renouvellement de la convention entre la commune de Boissettes et les services mutualisés des systèmes d'information de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération sur le renouvellement de la convention entre la commune de Boissettes et les services mutualisés des systèmes d'information de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine. Cela permet aux communes de bénéficier de tarif très avantageux, car la communauté d'agglomération prend à sa charge 50% de la dépense.

- **Délibération sur la fixation des tarifs des concessions funéraires.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération fixant à 350 € (30 ans) et 550 € (50ans) pour les caveaux ; 250 € (30 ans) et 450 € (50 ans) les colombarium ; 250 € (30 ans) et 450 € (50 ans) les cavurnes.

- **Délibération fixant le montant de l'emprunt que la commune de Boissettes va contracter pour l'aménagement de la cour de l'école et de la mairie.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le montant de 90 000 € en capital sur une durée de 20 ans, au taux de 1.65%.

- **Délibération sur la modification des statuts du SDESM (Syndicat des Energies de Seine-et-Marne) par l'adhésion des communes de Nanteuil-lès-Meaux et Trilbardou.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts du SDESM (Syndicat des Energies de Seine-et-Marne) par l'adhésion des communes de Nanteuil-lès-Meaux et Trilbardou.

Tour de table :

Environnement : Les fleurs de la mairie ont été achetées et les jardinières pourront ainsi prendre forme.

Des gravas ont été retrouvés 2 fois près du parcours de santé et vers la Seine, ce sont des dépôts sauvages qui ont lieu en pleine journée. La commune de Boissettes cherche un moyen de régler le problème.

Le Smitom ouvre ses portes le **7 mai** à Réau, de 10h à 18h00 sur le site de traitement des déchets végétaux.

Cérémonies : -Le **8 mai** sera célébré comme chaque année à 11h00
-Le **21 mai** à 10h30 aura lieu l'accueil des nouveaux habitants. Ils seront environ une soixantaine. Après réunion, un pot sera offert
-Le **21 mai** à 14h00 l'ABSL proposera un tour du village en véhicule insolite.

Fêtes : -Le dimanche **10 juillet** se tiendra le Cinéma en Plein Air, chez Monsieur CHAROY rue Brouard à Boissettes, qui a eu la grande gentillesse de nous accueillir. Il y aura à cette occasion, une animation musicale, un pique-nique.

Le Maire, Thierry SEGURA

Secrétaire de séance M Pierre de MONTALEMBERT

